



La Direction de l'Action Culturelle de la Ville de Belfort (Territoire de Belfort - 90)

organise le

**Prix littéraire de la Ville de Belfort**

en 2024

pour la 10<sup>e</sup> année consécutive.

Les ouvrages doivent parvenir en **trois exemplaires**

**avant le 30 juin 2024**

à la Bibliothèque municipale, site de Léon-Deubel, Place Jacques Chirac, 90 000 BELFORT.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à

Secrétariat de la Bibliothèque municipale ([bibliotheque@mairie-belfort.fr](mailto:bibliotheque@mairie-belfort.fr)) et au 03 84 54 27 54

**Prix littéraire de la Ville de Belfort**

**Statuts**

**2024**

**Article 1**

La Ville de Belfort, l'association Livres 90 et la Bibliothèque municipale de Belfort organisent un

concours en vue d'attribuer le Prix littéraire de la Ville de Belfort. Ce prix sera proclamé au mois d'octobre à l'occasion du Salon des auteurs, dans le cadre du Mois du Livre.

La cérémonie de remise du prix se déroulera au Centre de Congrès Atria de Belfort. Le prix sera attribué en public par le Maire de Belfort et/ou l'Adjointe à la culture, et en présence des membres du jury, du fondateur et de la présidente de l'association Livres 90. Cette cérémonie désignera un lauréat parmi 4 nominés.

Date prévue : **samedi 26 octobre à 18 H.**

## **Article 2**

Pourront concourir au Prix littéraire de la Ville de Belfort, les nouvelles et les romans de littérature générale, les littératures de genre (policier, SF, fantasy...) et à l'exclusion des séries en cours (sauf s'il s'agit d'un premier tome).

Les ouvrages devront avoir été publiés entre le 1<sup>er</sup> juin 2023 et le 1<sup>er</sup> juin 2024 (n° d'ISBN indispensable).

Ne seront pas retenus les livres « à compte d'auteur » ou autoédités.

Le Prix concerne la littérature pour adultes.

L'ouvrage devra être rédigé en langue française. Les livres traduits ne seront pas acceptés.

Aucun manuscrit ne sera accepté ni les versions numériques.

Les éditeurs ou auteurs devront faire parvenir **trois exemplaires** de leur(s) ouvrage(s) **avant le 30 juin de l'année du prix**, à la Bibliothèque Léon-Deubel de Belfort.

## **Article 3**

Le jury se compose de la façon suivante : trois membres de l'association Livres 90, deux à trois membres de la bibliothèque municipale dont la directrice, un libraire ou un éditeur et l'Adjointe à la culture de la Ville de Belfort qui en sera la présidente.

L'ensemble des livres présentés sera offert à la Bibliothèque municipale de Belfort qui en disposera de la façon qui lui paraîtra appropriée.

## **Article 4**

Dotation d'un prix :

Le lauréat recevra la somme de 1000 €.

### **Article 5**

Les auteurs qui figureront parmi les nominés s'engagent, dans la mesure du possible, à participer au Salon des auteurs de la Grande Foire aux livres de l'Est de la France qui aura lieu du **10 octobre au 03 novembre 2024** à l'Atria de Belfort ; et ce, au moins une journée.

### **Article 6**

Aucune justification de décision ne sera demandée aux membres du jury. Le jury est souverain et se réserve le droit de ne pas attribuer le prix au cas où aucune des œuvres candidates ne lui semblerait le mériter. Aucune réclamation contre les décisions du jury ne sera admise.

### **Article 7**

Toute candidature implique l'acceptation totale du présent règlement.

### CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Bibliothèque municipale de Belfort Place Jacques Chirac 90 000 BELFORT [bibliotheque@mairie-belfort.fr](mailto:bibliotheque@mairie-belfort.fr)

03.84.54.27.54